

# CHARTRE

## DE LA RESERVE CIVIQUE

HAUT-COMMISSAIRE À L'ENGAGEMENT CIVIQUE

DECEMBRE 2016

“

Elle [ **LA RÉSERVE CIVIQUE** ] permettrait à ceux qui le souhaitent de s'engager pour leur pays, à servir la République, à faire vivre et incarner ses valeurs. Il ne s'agit plus aujourd'hui de « proclamer ensemble » mais de « faire ensemble » au service d'un projet collectif à vocation universelle.

”

Pour que vive la Fraternité

Claude ONESTA et Jean-Marc SAUVÉ

# SOMMAIRE

---

## **Page 3**

L'esprit de la charte  
de la Réserve civique

## **Page 4**

Les parties prenantes  
de la Charte

Le cadre  
juridique

## **Page 5 et 6**

Les enjeux et les objectifs  
de la Réserve civique

## **Page 7**

L'organisation et  
la gouvernance

## **Page 8**

Les  
engagements

## **Page 9 à 16**

Les  
annexes

# L'ESPRIT DE LA CHARTE DE LA RESERVE CIVIQUE

## Une Réserve civique pour faire vivre la fraternité

La Réserve civique vise à **renouer avec la fraternité, à recréer du lien social, à revaloriser la dignité de la personne et à promouvoir la tolérance.** Ces valeurs ne peuvent vivre que par la volonté de « faire ensemble » au service d'un projet collectif à portée universelle. Elles doivent pour cela susciter l'engagement des citoyens. Leur capacité d'engagement, qui se manifeste aussi bien par la vitalité du bénévolat que par le nombre de candidatures au recrutement des forces de défense et de sécurité, donne son sens contemporain à l'idéal de fraternité.

La Réserve civique consiste en **un engagement bénévole ponctuel au service de missions et de projets d'intérêt général inspirés par les valeurs de la République,** dans les domaines d'action qui sont déjà ceux du Service civique : la solidarité, l'éducation, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, ou encore les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel.

La Réserve civique est **complémentaire des autres formes d'engagement citoyen** que sont d'une part les **réserves opérationnelles,** reposant sur des compétences professionnelles et soumises à des autorités d'emploi et d'autre part **l'engagement bénévole dans le monde associatif** ou les projets collectifs informels. Elle vient, avec le **Service civique,** parachever une offre d'engagement qui permet à chacun, citoyen français ou étranger accueilli en France, d'agir au service de la République en fonction de ses aptitudes, de ses compétences et de sa disponibilité.

**En donnant de soi-même au profit d'une action collective, chacun aide à faire vivre le contrat social. La réserve civique devra appartenir à ceux qui la constituent et y expriment leur capacité d'engagement.**

# LES PARTIES PRENANTES DE LA CHARTE DE LA RÉSERVE CIVIQUE

## Les réservistes

Peut être réserviste toute personne volontaire qui veut servir les valeurs de la République et contribuer à développer la fraternité, la cohésion nationale et la mixité sociale en participant, à titre bénévole et occasionnel, à la réalisation de projets d'intérêt général.

La réserve est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans de nationalité française ou régulièrement présente sur le sol français.

## L'autorité de gestion de la Réserve civique

L'Etat est garant du respect des finalités de la réserve civique et des règles qui la régissent. Le préfet ou le recteur affecte les réservistes aux missions proposées.

## Les organismes d'accueil

Les organismes qui accueillent les réservistes sont :

- + les services de l'État;
- + les personnes morales de droit public, notamment les établissements publics et les collectivités territoriales ;
- + les organismes sans but lucratif de droit français portant un projet d'intérêt général répondant aux orientations de la réserve civique et aux valeurs qu'elle promeut.

## LE CADRE JURIDIQUE

### La loi 2016-XXX du XX XXX 2016. (Article 1 à

7) La réserve civique a été créée par la loi 2016-XXX du XX XXX 2016. (Article 1 à 7). Elle inclut les réserves citoyennes déjà constituées – réserve citoyenne de l'Education nationale, réserve citoyenne de défense et de sécurité, réserve citoyenne de la police nationale, réserves communales de sécurité civile – et offre la possibilité à tous les citoyens et les citoyennes de prendre part à un engagement républicain pour faire vivre la fraternité.

La loi fixe les principes de fonctionnement, les conditions d'ouverture aux candidats réservistes et aux organismes d'accueil, ainsi que les règles de gestion.

### Le décret n° 2016-433 du 11 avril 2016

Le décret n° 2016-433 du 11 avril 2016 portant création du Haut-Commissaire à l'engagement civique charge ce dernier de la création et de la promotion de la réserve civique. Le Haut-commissaire préside le Conseil d'orientation de l'engagement civique, qui délibère sur les orientations de la réserve civique.

Le réserviste ne ressortit à aucun statut spécifique, ni du code du travail, ni des textes définissant les différentes catégories d'agents de la fonction publique. C'est un collaborateur occasionnel du service public, catégorie juridique qui ne donne lieu ni à rémunération, ni à indemnisation, mais qui lui permet d'obtenir de plein droit l'indemnisation des préjudices subis à l'occasion de sa participation au service public.

# LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA RÉSERVE CIVIQUE

La réserve civique permet l'engagement bénévole de citoyens français ou étrangers accueillis en France, au service de projets portés par des acteurs publics ou privés à but non lucratif. Elle est mobilisable pour toute activité d'intérêt général, ponctuelle ou récurrente, ou pour faire face à une situation exceptionnelle.

## Les enjeux et les objectifs associés

Répondre au besoin exprimé par nos concitoyens de **vivre un grand élan collectif**, et de partager avec autrui l'effort individuel consenti pour une cause collective. **La relation humaine**, dans cette perspective, devient un enjeu essentiel attaché à la constitution de la réserve civique.

Permettre aux individus qui s'engagent de se **réapproprier les valeurs de la République**, autour de définitions claires et partagées, en participant à **une indispensable pédagogie pour la réaffirmation et la transmission de ces valeurs**.

Face à la fragilisation de la dimension sociale du modèle républicain, réaffirmer l'importance de **l'adhésion de chacun à l'intérêt général et de la loi**, en contribuant à une réponse collective orchestrée par les pouvoirs publics, à des besoins non satisfaits ou imprévisibles.

Proposer des missions qui contribuent à renforcer le lien social et le vivre ensemble, et où la relation humaine est centrale.

Créer la communauté des réservistes, propre à procurer un sentiment d'appartenance collective à un grand mouvement national.

Permettre l'animation de cette communauté par les réservistes.

Proposer des missions ponctuelles et/ou récurrentes contribuant à l'expression des valeurs de la République.

Déployer l'activité de la Réserve civique sur tout le territoire de la République.

Assurer l'unité et l'universalité de l'engagement par une organisation ouverte.

Organiser l'animation locale de la réserve et mettre l'accent sur la formation aux missions et sur la sensibilisation à des questions relevant de grandes causes nationales pour lesquels les réservistes peuvent jouer un rôle de veille .

Mettre en œuvre un cadre d'engagement du réserviste : celui-ci dispose d'une capacité d'initiative et rend compte de son action à l'État.

Mettre en cohérence la réserve civique avec les autres dispositifs d'engagement civique.

Appuyer la parole des pouvoirs publics lorsqu'elle n'est plus suffisamment audible : le réserviste représente un « tiers de confiance ».

Etendre le vivier des réservistes aux personnes en situation d'exclusion ou de handicap.

Répondre à la volonté d'engagement des individus.

La réserve répond à une démarche altruiste, généreuse et volontaire, sans pouvoir de réquisition.

Proposer des missions nombreuses et variées en renouvelant régulièrement des projets de mission labellisés.

Veiller à la fluidité des relations entre les différentes composantes de la réserve, en particulier avec les réserves citoyennes existantes.

Animer et gérer des réservistes dans les réserves fonctionnelles ou thématiques.

Le dispositif d'affectation doit être flexible et réactif, grâce au déploiement d'une plateforme numérique nationale.

Veiller à la cohérence entre les missions de la réserve civique et le bénévolat habituellement mobilisé par les associations.

**Consolider l'ouverture vers la diversité, lutter contre l'intolérance**, en favorisant la mixité sociale. Réaffirmer l'indivisibilité de la République en refusant la fragmentation communautariste et les revendications identitaires.

Ouvrir les missions au plus large public possible, y compris les ressortissants étrangers, dans le respect des règles de sécurité et de compétences nécessaires.

Favoriser le mélange des publics selon leurs origines et leurs profils.

Couvrir une série de **missions pouvant être suscitées par des événements exceptionnels, un manque de moyens de droit commun, ou encore venant en appui de territoires considérés comme fragiles.**

Constituer un vivier de réservistes largement accessible aux organismes d'accueil, sans exigence ou prérequis particulier.

Tenir compte des compétences particulières requises pour les missions délicates ; établir un référencement des compétences.

Couvrir le territoire en prévoyant, le cas échéant, des sections territoriales et la systématisation des conventions avec les collectivités territoriales.

# L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE

La réserve civique se forme par la rencontre entre des organismes proposant des missions et des personnes désirant s'engager pour le bien commun. La procédure doit demeurer souple, peu formelle et fondée sur la proximité. L'autorité de gestion est le préfet de département, en coopération avec les collectivités territoriales et les associations.

## Le haut-commissaire à l'engagement civique

- + est garant de la cohérence d'ensemble et du respect du cadre de référence ;
- + donne les orientations générales en s'appuyant sur le Conseil d'orientation de l'engagement civique ;
- + anime et coordonne le réseau des autorités de gestion départementales ;
- + assure la promotion de la Réserve ;
- + labellise les missions et projets de dimension nationale ;
- + pilote la plateforme nationale permettant le rapprochement de l'offre d'engagement (réservistes) des besoins (missions).

Le conseil d'orientation de l'engagement civique, présidé par le haut-commissaire à l'Engagement civique, délibère des orientations en matière d'engagement civique et veille à la cohérence entre les dispositifs existants. A ce titre, il se prononce sur le fonctionnement de la réserve civique et favorise la réflexion sur l'évolution de celle-ci, en suggérant de nouvelles missions et en promouvant l'innovation pour sa mise en œuvre.

## Le Préfet de département

- + adapte le cadre de fonctionnement de la Réserve civique aux particularités du territoire ;
- + décline les orientations nationales de la Réserve ;
- + veille à l'application de la Charte de la Réserve civique et peut, le cas échéant, s'opposer à l'inscription ou au maintien de toute personne contrevenant aux dispositions de la Charte ou portant par son comportement ou ses propos atteinte à l'ordre public ;
- + vérifie le respect des conditions de candidature et procède à l'inscription dans la réserve civique ;
- + labellise les projets et les missions d'ordre départemental ;
- + signe les conventions avec les collectivités territoriales nécessaires à la création de sections territoriales. En cas de méconnaissance des règles propres à la réserve civique, il peut dénoncer ces conventions (par décision motivée, et après mise en demeure de la collectivité concernée).

Le comité de pilotage départemental est présidé par le préfet. S'appuyant sur les services de l'Etat, le monde associatif et les représentants des collectivités territoriales impliquées et volontaires pour soutenir l'essor de la réserve civique, il identifie les besoins du territoire et promeut le dispositif de manière à susciter les engagements. Le comité de pilotage est également le cadre d'échange d'informations sur les freins que peut rencontrer le développement de la réserve civique et sur les propositions d'évolution et d'adaptation locales du dispositif.

# LES ENGAGEMENTS

## Le réservistes

Le réserviste est une **personne volontaire** qui souhaite servir les valeurs de la République à **titre occasionnel et bénévole dans le cadre d'un projet d'intérêt général**.

- + L'engagement est ponctuel et occasionnel.
- + Il ne peut donner lieu au versement d'une rémunération ou d'une gratification.
- + Les missions impliquant une intervention récurrente de réservistes citoyens sont préalablement validées par l'autorité de gestion départementale. Elles ne peuvent excéder une durée de vingt-quatre heures par semaine.
- + L'affectation à une mission nécessite l'accord formalisé de l'organisme d'accueil et du réserviste.
- + Le réserviste intervient de manière compatible avec ses engagements professionnels, il ne peut être opposé à l'employeur une quelconque forme de réquisition.

## Les conditions d'accès

- + La Réserve civique est ouverte à toute personne majeure. La personne volontaire, conformément aux conditions fixées à l'article L.120-4 du code du service national, doit posséder la nationalité française, celle d'un Etat membre de l'Union européenne, celle d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou justifier être en séjour régulier en France depuis plus d'un an
- + L'inscription dans la réserve citoyenne vaut pour une durée d'un an, renouvelable sur demande expresse du réserviste. Elle est subordonnée à l'adhésion du réserviste à la Charte
- + Certaines réserves thématiques peuvent exiger des conditions d'accès particulières.

**En tant que réserviste de la Réserve civique, je m'engage à :**

- + respecter la Charte de la Réserve civique ;
- + accomplir la mission pour laquelle je suis mobilisé selon les instructions données par le responsable de l'organisation bénéficiaire en tenant compte des règles de service et de fonctionnement ;
- + observer un devoir de neutralité et de laïcité pendant l'exercice de ma mission ;
- + faire preuve de bienveillance envers toute personne en contact avec une mission de la Réserve ;
- + rendre compte de ma mission à l'organisme qui m'accueille ;
- + signaler au préfet ou à son représentant tout incident ou anomalie relatif au fonctionnement de la Réserve.

## Les organismes d'accueils

Les missions relevant de la Réserve civique peuvent être proposées par :

- + une personne morale de droit public : services de l'Etat, collectivité territoriale, établissement public (hôpitaux, lycées, université, GIP...)
- + un organisme sans but lucratif de droit français au titre d'un projet d'intérêt général répondant aux orientations de la Réserve civique et aux valeurs qu'elle promeut

Une association culturelle ou politique, une congrégation, une fondation d'entreprise ou un comité d'entreprise ne peut accueillir de réservistes civiques.

## Les organismes d'accueil s'engagent à :

- + proposer des missions conformément au cadre d'intervention de la Réserve civique
- + prendre en considération les attentes, les compétences et les disponibilités exprimées par le réserviste au regard des besoins de la mission proposée ;
- + compléter la convention d'engagement qui décrit précisément la mission pour laquelle le réserviste est engagé (fréquence, lieu d'exécution, durée) ;
- + attester du déroulement de la mission, et assurer une protection au réserviste en cas d'accident ou de dommage causé ou subi par lui ;
- + participer à des actions de communication, de sensibilisation et de promotion.

# LES ANNEXES

---

**Annexe 1 - Les thématiques adressées par la Réserve civique et des exemples de missions**

**Annexe 2 - Les principales étapes avant l'intervention d'un réserviste**

**Annexe 3 - Un panorama des dispositifs d'engagement existants**

**Annexe 4 - Les conditions spécifiques d'accès à certaines composantes de la réserve civique**

# LES THÉMATIQUES ADRESSÉES PAR LA RÉSERVE CIVIQUE ET DES EXEMPLES DE MISSIONS

## Environnement

### Principaux enjeux :

- + Préservation de l'environnement
- + Sensibilisation des habitants aux pratiques respectueuses de l'environnement
- + Développement de l'attractivité du territoire au profit du tourisme

### Exemples de missions :

- + Participer à des actions de sensibilisation et mettre en œuvre des moyens d'incitation (par exemple : aux transports alternatifs, à la consommation responsable, à la réduction des déchets, dans le cadre d'une politique telle que le défi familles à énergie positive)
- + Réaliser des actions autour et en faveur de l'environnement (par exemple : journées thématiques – ramassage des déchets, mise en place de jardin partagé, journée de la marche)
- + Permettre aux services des collectivités de mieux entretenir les chemins de randonnées en identifiant, en rapportant et en contribuant aux travaux à réaliser (par exemple : les arbres tombés, les nids de poule,...)
- + Préparer les saisons touristiques (par exemple : balisage des chemins de randonnées, etc...)

## Solidarité

### Principaux enjeux :

- + Lutte contre l'isolement et l'exclusion
- + Accueil des réfugiés
- + Développement de l'accès aux droits

### Exemples de missions :

- + Accompagner les populations en difficultés et les réfugiés dans les démarches administratives ou les tâches du quotidien (par exemple : aide aux courses pour les personnes âgées, aide aux démarches de droit d'asile pour les réfugiés)
- + Prendre en charge et d'accompagner les personnes démunies vers des solutions d'hébergement d'urgence, contribuer à l'amélioration de l'habitat
- + Réaliser des missions de médiation numérique, de traduction ou d'interprétariat (notamment à destination des primo-arrivants, migrants, travailleurs détachés, ...) afin de faciliter l'accès aux droits
- + Participer à des campagnes de sensibilisation et de communication
- + Accueillir et prendre en charge les enfants, les femmes, les démunis dans les centres d'accueil qui leur sont dédiés
- + Faire de la médiation familiale et remplir des missions d'accompagnement dans le champ de l'aide sociale à l'enfance (ASE) (par exemple : des anciens bénéficiaires parrainent des enfants actuellement pris en charge)

## Mémoire et citoyenneté

### Principaux enjeux :

- + Entretien du devoir de mémoire
- + Restauration de la confiance envers les institutions
- + Sensibilisation aux rejets des diversités
- + Développement de l'engagement
- + Identification des besoins du territoire

### Exemples de missions :

- + Participer et aider à l'organisation des cérémonies de commémoration
- + Promouvoir les dispositifs d'engagement civique existants (par exemple : rencontre des habitants, tract,...)
- + Renseigner les habitants au sujet des institutions (par exemple : temps d'information sur les missions des services publics, rôle des dirigeants et acteurs locaux,...)
- + Lutter contre les sectarismes et les amalgames
- + Organiser des démarches participatives pour associer les citoyens à la politique locale
- + Contribuer à l'organisation de la vie locale (par exemple : lors de conseils de citoyens ou de quartiers)

# LES THÉMATIQUES ADRESSÉES PAR LA RÉSERVE CIVIQUE ET DES EXEMPLES DE MISSIONS

## Education pour tous

### Principaux enjeux :

- + Sensibilisation des habitants aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
- + Démocratisation de l'accès à l'éducation supérieure
- + Développement de l'usage du numérique

### Exemples de missions :

- + Animer des ateliers / formation sur les usages du numériques auprès des publics qui en sont éloignés (par exemple : dans les EHPAD)
- + Animer des ateliers dans les centres d'Accueil Collectifs de Mineurs ou dans les Maisons d'Adolescents
- + Proposer une médiation entre parents et enseignants
- + Aide aux devoirs après l'école (par exemple : dans les maisons de quartiers)
- + Etre jury lors des concours organisés par les écoles, participer aux cérémonies de diplômes
- + Contribuer à l'accès aux études supérieures (par exemple : mentorat)
- + Intervenir dans les écoles pour sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité, à l'égalité entre filles et garçons
- + Rapprocher l'école du monde professionnel
- + Sensibiliser aux rôle des médias et à une approche critique de l'information
- + Lutter contre toutes les formes de discriminations, le harcèlement, le racisme et l'antisémitisme,

## Culture et loisirs

### Principaux enjeux :

- + Démocratisation de l'accès à la culture et aux loisirs
- + Développement des activités socioculturelles

### Exemples de missions :

- + Favoriser l'accès à une offre culturelle diversifiée (par exemple : excursion, visite, exposition,...)
- + Aider à l'organisation de manifestations festives et culturelles (par exemple : orienter les visiteurs lors de l'Exposition Universelle de Paris)
- + Contribuer à faire connaître et à rendre accessible l'offre culturelle en allant au devant des publics qui en sont éloignés

## Vivre ensemble

### Principaux enjeux :

- + Entretien du lien social et en particulier l'aspect intergénérationnel
- + Lutte contre l'isolement
- + Animation de la vie locale et lutte contre l'exode rural
- + Accompagnement des tensions

### Exemples de missions :

- + Fournie des bénévoles pour garantir la pérennité des festivités locales
- + Favoriser le lien social, notamment intergénérationnel (par exemple : repas, échange de savoirs, visites pour les nouveaux venus)
- + Réaliser des visite auprès des personnes âgées, fragiles et isolées (par exemple : en période de canicule)
- + Aller à la rencontre des habitants pour les informer sur la vie locale
- + Accompagner les jeunes enfants sur des trajets domicile / école et contribuer aux actions de prévention de sécurité routière
- + Réaliser des interventions de surveillance (par exemple : initiative voisins vigilants, tour de garde sans prise de risque et information des autorités compétentes...)
- + Organiser et mettre en œuvre une fonction de médiation citoyenne pour prévenir certains conflits (par exemple : conflit entre la mairie et les associations suite au non renouvellement de l'organisation d'un festival)
- + Participer et aider à l'organisation des journées nationales (par exemple : Journée Nationale du Réserviste)

# LES THÉMATIQUES ADRESSÉES PAR LA RÉSERVE CIVIQUE ET DES EXEMPLES DE MISSIONS

## Interventions d'urgence

### Principaux enjeux :

- + Aide aux victimes
- + Entraide au profit des sinistrés
- + Appui aux équipes de secours

### Exemples de missions :

- + Orienter les victimes – assurer un relai d'écoute et d'information
- + Accueillir des migrants dans le contexte d'un afflux exceptionnel
- + Intervenir après des intempéries (par exemple : dégagement des voies publiques,...)
- + Aider les victimes ayant subi des dommages matériels (par exemple : déplacement de meubles suite à une inondation, hébergement des sinistrés par des réservistes...)
- + Accompagner les victimes dans le cadre de démarches administratives (par exemple : démarches d'assurances)
- + Assister les services d'urgence ( par exemple : interprétariat, orientation des patients)
- + Proposer son expertise sur un sujet peu connu lors d'une intervention ou d'un exercice

## Santé

### Principaux enjeux :

- + Prévention et sensibilisation des citoyens vis-à-vis des enjeux de santé
- + Développement de l'accès aux soins
- + Protection de la petite enfance

### Exemples de missions :

- + Aider les associations et les services de santé sur le volet prévention (par exemple : animer les salles d'attentes, des ateliers dans les écoles, sur des forums ou lors d'opérations de porte à porte etc...)
- + Faciliter l'accès aux soins en proposant une aide à la mobilité ou en luttant contre la fracture numérique (par exemple : mise en place d'un système de covoiturage de proximité, aide à l'utilisation des outils numériques via une permanence hebdomadaire dans les mairies)
- + Contribuer à la mobilisation lors des campagnes de don du sang, don d'organes et participer à des campagnes de sensibilisation
- + Contribuer à la mobilisation lors de crises sanitaires ou d'épisodes climatiques extrêmes (par exemple : porte à porte pour faire de la sensibilisation aux besoins d'hydratation lors d'une canicule)

## Sport

### Principaux enjeux :

- + Démocratisation de l'accès à la pratique sportive
- + Lutte contre la sédentarité et prévention de certaines maladies
- + Maintien de l'organisation de petites manifestations sportives dans des territoires à plus faible densité
- + Appui aux équipes organisatrices pour les manifestations de grande envergure

### Exemples de missions :

- + Sensibiliser à la pratique du sport (par exemple : sensibiliser aux risques liés à la sédentarité dans les universités)
- + Contribuer à l'organisation de grandes manifestations sportives (par exemple : orienter les touristes lors des JO 2024, aider à l'organisation du passage du Tour de France dans sa ville)
- + Permettre le maintien d'évènements sportifs locaux (par exemple : contribuer au balisage d'une course en forêt)

# LES THÉMATIQUES ADRESSÉES PAR LA RÉSERVE CIVIQUE ET DES EXEMPLES DE MISSIONS

## Insertion et accompagnement professionnel

### Principaux enjeux :

- + Soutien aux entrepreneurs et artisans du territoire
- + Développement de l'attractivité du territoire
- + Développement de l'accès à des études supérieures

### Exemples de missions :

- + Accompagner les personnes handicapées vers l'insertion sociale et professionnelle (notamment : facilitation du recrutement de réservistes en situation de handicap)
- + Accompagner les jeunes délinquants vers l'autonomie ( lors de stage de citoyenneté ou de mesures de réparation.)
- + Animer des ateliers citoyens auprès des jeunes (par exemple regarder un film historique ou engagé et le commenter)
- + Encadrer ou parrainer des jeunes de la PJJ dans le cadre d'un engagement dans la réserve
- + Aider les entrepreneurs et les artisans dans le cadre de leur développement économique sur le territoire
- + Parrainer des jeunes et les accompagner dans leur accès à l'éducation et à l'emploi (par exemple : raconter à des jeunes son parcours professionnel afin de susciter des vocations)

## ANNEXE 2

# LES PRINCIPALES ÉTAPES AVANT L'INTERVENTION D'UN RÉSERVISTE

Un candidat à la Réserve civique manifeste sa volonté d'intégrer la Réserve civique

La personne volontaire manifeste son souhait de servir les valeurs de la République à titre occasionnel et bénévole dans le cadre d'un projet d'intérêt général. Elle renseigne ses compétences et ses disponibilités

L'autorité de gestion départementale de la Réserve civique compétente examine la candidature

L'autorité de gestion départementale de la Réserve civique examine la candidature et procède, si nécessaire, à un contrôle de moralité. Les candidats répondant aux conditions d'accès sont admis et deviennent réservistes

Une organisation pouvant faire appel à la Réserve civique propose une mission

L'organisation (une personne morale de droit public ou un organisme sans but lucratif de droit français au titre d'un projet d'intérêt général) propose une mission. Elle identifie les ressources et les compétences requises, précise la fréquence de l'engagement, la durée et le lieu d'exécution de la mission

L'autorité de gestion départementale compétente examine la mission proposée

L'autorité de gestion départementale de la Réserve civique s'assure que la mission proposée respecte le cadre d'intervention de la Réserve civique. Les missions conformes sont labélisées et proposées aux réservistes

Le réserviste se porte candidat à la mission labélisée et exprime son intérêt

Les missions labélisées sont visibles des réservistes. Ils peuvent se porter candidats au regard de leurs compétences, des attentes en matière d'engagement, de disponibilité et de mobilité géographique

Le réserviste et le responsable de la mission formulent un accord réciproque

Les deux parties formulent un accord réciproque et valident ensemble l'affectation à la mission

## ANNEXE 3

# UN PANORAMA DES DISPOSITIFS D'ENGAGEMENT EXISTANTS

Plusieurs dispositifs d'engagement coexistent sur l'ensemble du territoire. Ils se distinguent essentiellement par la forme même de l'engagement, et plus précisément **son mode et sa durée**. La future Réserve civique, faisant partie des dispositifs d'engagement ponctuel, **regroupe les réserves citoyennes existantes et les futures réserves thématiques**.

### Dispositifs d'engagement continu

Ensemble des dispositifs qui impliquent un engagement continu, réciproque et formalisé, d'une durée et d'une mission précises faisant l'objet d'une prise en charge financière totale ou partielle (exemple : indemnité mensuelle, hébergement, couverture sociale,...)

### Dispositifs d'engagement ponctuel

Ensemble des dispositifs qui permettent un engagement ponctuel et libre (en dehors d'un temps professionnel et familial) faisant l'objet d'une prise en charge financière ponctuelle (exemple : indemnité journalière, remboursement d'un déplacement, contribution ponctuel à un repas,...)

#### En France

Service Civique  
(Entre 6 et 12 mois)  
  
Congé de Solidarité  
(Entre 15 jours et 1 mois)

#### A l'international

Service Volontaire Européen  
(Entre 2 et 12 mois)  
  
Volontariat européen d'aide humanitaire  
(Entre 1 et 18 mois)  
  
Congés solidarité internationale  
(Entre 15 jours et 12 mois)

La liste des dispositifs d'engagement continu n'est pas exhaustive. Sont cités uniquement des exemples en guise d'illustrations.

#### En France

#### Associations

#### Réserves citoyennes existantes qui composent la Réserve civique :

- + du ministère de la Défense
- + du ministère de l'Intérieur (Police et Gendarmerie)
- + de l'Education Nationale
- + communales de Sécurité Civile
- + réserves thématiques

*Des réserves thématiques pourront être créées ultérieurement en fonction des besoins et des missions complémentaires identifiés)*

#### Réserves opérationnelles existantes :

- + du ministère de la Défense
- + du ministère de l'Intérieur (Police et Gendarmerie)
- + du ministère de la Santé
- + du ministère de la Justice

*Les Réserves Opérationnelles se distinguent des Réserves citoyennes puisqu'elles sont constituées uniquement de professionnels ou de retraités, ayant, dans certains cas, souscrits à un contrat d'engagement.*

## ANNEXE 4

# LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS À CERTAINES COMPOSANTES DE LA RÉSERVE CIVIQUE

Certaines composantes de la Réserve civique, en particulier celles qui sont rattachées à des ministères, appliquent des conditions d'accès complémentaires

### Education nationale

- + Nationalité : française
- + Age : majeur
- + Contrôle : vérification du casier judiciaire (B3) et consultation du FIJAISV

### Police

- + Nationalité : française
- + Age : supérieur à 18 ans et inférieur à 65 ans
- + Contrôle : vérification du casier judiciaire (B2) et contrôle de moralité

### Défense

- + Nationalité : française
- + Age : 17 ans
- + Contrôle : vérification du casier judiciaire (B2) et consultation du fichier des personnes recherchées

### Gendarmerie

- + Nationalité : française
- + Age : supérieur à 17 ans
- + Contrôle de moralité : : vérification du casier judiciaire (B2) et contrôle de moralité